

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
15 mai 2017
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 11 mai 2017, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires
par intérim de la Mission permanente du Soudan
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint des points énonçant la position de la République du Soudan au sujet du projet de résolution sur la prorogation du mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei, qui doit être adopté le 12 mai 2017 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Magdi Ahmed Mofadal **Elnour**



Annexe à la lettre datée du 11 mai 2017 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies

Position du Soudan au sujet du projet de résolution sur la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei

- Le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière fait partie intégrante du compromis et des accords signés entre le Soudan et le Soudan du Sud en vue de résoudre les questions laissées en suspens, y compris celle de la zone d'Abyei;
- Le Gouvernement soudanais ne porte pas la responsabilité des obstacles auxquels fait face le Mécanisme conjoint. Il est indiqué, dans le rapport du Secrétaire général présenté récemment au Conseil, ce qui suit : « Sur les 40 patrouilles de surveillance aérienne prévues pendant la période considérée, 18 ont été menées avec succès, tandis que les 22 autres ont été annulées. Dix-huit de ces annulations et la suspension du programme de surveillance aérienne pour tout le mois de février s'explique par les retards dans l'obtention des autorisations voulues du Soudan du Sud ».
- Le Mécanisme conjoint revêt une grande importance pour la stabilité de la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud, notamment compte tenu des faits nouveaux survenus au Soudan du Sud. Le Soudan est disposé à coopérer avec le Mécanisme conjoint pour l'aider à s'acquitter de son mandat.
- Le Mécanisme conjoint a besoin de l'appui opérationnel de la FISNUA, organe neutre qui peut apporter son aide aux deux parties, jusqu'à ce qu'elles retrouvent la confiance nécessaire pour travailler seules. Pour le moment, il n'existe aucune solution de rechange viable au Mécanisme conjoint.
- Une réunion du Mécanisme est prévue à Addis-Abeba le 15 mai 2017 et l'on espère qu'elle contribuera à améliorer les relations entre les deux pays, notamment en ce qui concerne les activités du Mécanisme conjoint.
- Il est évident que le fait de mettre un terme au soutien apporté par la FISNUA aux activités opérationnelles du Mécanisme conjoint pourrait inciter une des parties à agir de manière unilatérale.